



Zone pastorale
méditerranéenne



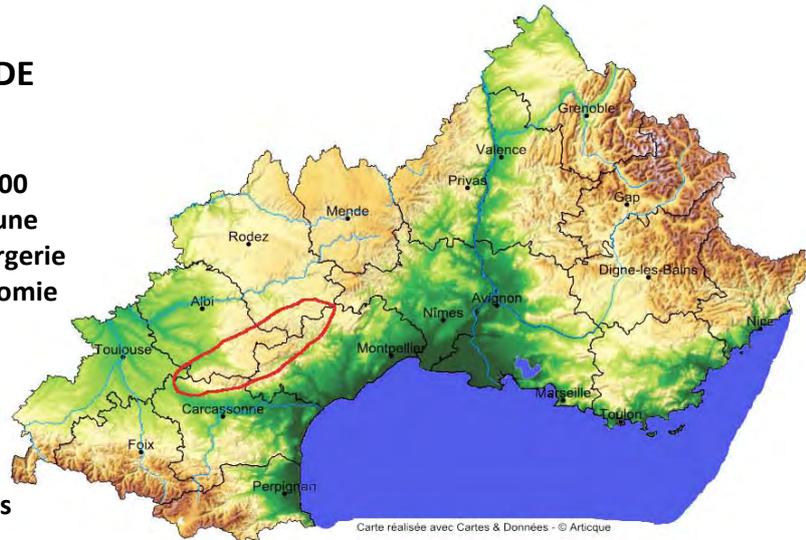
SPECAUD
Conjoncture
2014/2015

COLLECTION RÉFÉRENCES

MONTAGNE NOIRE, OVIN SPÉCIALISÉ, CONDUITE HERBAGÈRE

CAS TYPE OVINS VIANDE

En zone de montagne ou défavorisée, un éleveur de 300 brebis Lacaune viande avec une production d'agneaux de bergerie démarqués, une forte autonomie alimentaire assurée par des prairies permanentes et temporaires de bonne qualité en rotation avec des cultures de méteil pour l'enrubannage, et de céréales autoconsommées.



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME

On retrouve ce type d'élevage sur toutes les zones de montagne et de coteaux du département de l'Aude. Il se localise plus particulièrement sur la Montagne noire, la piège, la haute vallée de l'Aude et le Chalabrais. Avec des sols argilo-calcaires ou légers sans irrigation et des prairies régulièrement renouvelées et peu ou pas de parcours, ce type d'élevage repose sur la culture de l'herbe et de céréales pour le troupeau. L'objectif est la constitution de stocks fourragers importants légèrement surdimensionnés par rapport aux besoins du troupeau en année climatique "normale". Cette sécurisation par les stocks permet de s'affranchir en partie des aléas climatiques et selon les années autorise la vente des excédents de foin ou de grain. Avec des tailles de troupeau pouvant varier de 250 à 300 brebis, ces types d'exploitations sont spécialisés ou considérés comme tels. La présence d'une pluriactivité de la cellule familiale est très fréquente. La conduite du troupeau est fondée sur deux périodes d'agnelage : une principale de fin d'été et une secondaire d'hiver. Mais on observe des variantes dans le choix de conduite de la reproduction, en lien avec la recherche d'étalement des mises bas pour répondre aux besoins de la filière. La production d'agneaux lourds de bergerie est de règle avec la recherche d'un maximum de ventes sur l'automne. L'adhésion à une OP est de mise, d'autant que ces élevages sont bien placés pour produire des agneaux sous signe de Qualité

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS

La structure

- Une unité de main d'œuvre
- 300 brebis Lacaune viande
- 55 ha de SAU, dont 49 ha de SFP et 6 ha de céréales

Les produits et ventes

- 400 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau
- 330 quintaux de céréales pour le troupeau, dont 60 quintaux vendus

L'EXPLOITATION ET SON TERRITOIRE

Les 55 hectares de terres cultivées et mécanisables de cette exploitation sont constitués de parcelles moyennes à grandes, bien situées autour du siège de l'exploitation. Elles ne sont pas à l'irrigation mais ont un potentiel agronomique correct. Elles sont principalement destinées à la production d'herbe et de céréales pour la constitution des stocks et pour la pâture du troupeau. Ces productions sont légèrement surdimensionnées par rapport aux besoins du troupeau en année climatique normale.



LA MAIN-D'ŒUVRE ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL

L'éleveur qui travaille seul et à plein temps sur la ferme prend un « attrapeur » pour la tonte, pratique l'entraide avec un voisin pour les chantiers d'enrubannage et fait appel à une entreprise ou à une CUMA pour la moisson. Son conjoint travaillant à l'extérieur ne contribue que faiblement aux travaux de l'exploitation. Au final, la quantité de main-d'œuvre à rémunérer est estimée à 1 UMO. La présence au troupeau toute l'année ne permet pas de libérer beaucoup de temps libre. En période d'agnelage et de soins aux agneaux, le travail d'astreinte est important. Les pointes de travail de saison font qu'il ne reste que deux créneaux pour souffler un peu : au printemps avant les enrubannages et à l'automne après les semis de céréales.

LES MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES

Hormis l'appel à entreprise pour les moissons, l'épandeur à fumier et l'enrubanneuse sont en CUMA ou en copropriété et le reste du matériel en propriété : une chaîne de récolte balles rondes, un tracteur 4 roues motrices de 90/100 cv et deux autres de 50/70 cv amortis. Avec une seule unité de travail, cette exploitation est équipée d'un matériel efficace sans pour cela tomber dans le travers du suréquipement. Les investissements ont été très raisonnés en



s'orientant chaque fois que cela est possible vers de la "bonne occasion". Les bâtiments se composent d'une bergerie bois de 600 m² avec un quai d'alimentation fonctionnel pour la distribution de tout type d'alimentation. Le bâtiment de stockage est de 300 à 400 m², en dur ou en serre tunnel. L'ensemble de la SAU est organisé en parcs de 2 à 5 ha, ce qui nécessite 8 à 10 km de clôtures fixes, de l'Ursus ou du 4 fils électrifié en fonction du parcellaire. Quelques filets de clôture mobiles, un gyrobroyeur et 2 tonnes à eau complètent les équipements du pâturage.

LE TROUPEAU OVIN ET SA CONDUITE

Le troupeau de 300 brebis est de race Lacaune viande. Les agnelles de renouvellement sont gardées principalement sur l'agnelage de fin d'été et sont mises en lutte vers 11 mois au mois d'août suivant. Le niveau de la productivité numérique régulièrement atteint est proche de 1,4 agneau par brebis et par an. Tout en favorisant l'expression du bon potentiel de prolificité de la race, l'objectif du système de reproduction est d'assurer régulièrement un taux de mise bas proche de 100%, en maintenant un agnelage de fin d'été très dominant (80% des mises bas), ce qui permet de valoriser au mieux l'herbe d'automne et de commercialiser les agneaux aux périodes de cours les plus favorables.

De race pure Lacaune, les agneaux sont exclusivement élevés sous la mère et en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement, tous les agneaux sont vendus finis et lourds. Ils sont produits pour être vendus sous signe Officiel de Qualité (IGP/label rouge). Les ventes, majoritairement calées sur le dernier trimestre de l'année, se répartissent sur deux périodes : de novembre à décembre pour la bande d'agneaux issue de l'agnelage de fin d'été, et d'avril à fin mai pour l'agnelage d'hiver.

Quelques points clés de réussite

Être attentif à la valeur génétique du troupeau, en particulier à celle des béliers qui doivent être achetés dans la base de sélection et au choix du renouvellement des femelles : valeur laitière, prolificité et aptitude au désaisonnement sont les critères à mettre en priorité.

La réussite de la lutte principale de printemps est primordiale afin de valoriser au mieux les agneaux sur les ventes de fin d'automne.

Éléments de bilan de la conduite du troupeau

Effectif moyen présent

- 300 brebis soit 45 UGB

Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 280 femelles adultes
- 60 agnelles de plus de 6 mois
- 6 béliers

Bilan de la reproduction

- 95% de taux de mise bas
- 156% de taux de prolificité
- 9% de taux de mortalité agneaux

Bilan des ventes d'agneaux

- 343 agneaux, pour la boucherie
- 16,9 kg de carcasse
- 110 jours d'âge moyen à la vente
- 80% de taux de vente en label

Bilan de la productivité du troupeau

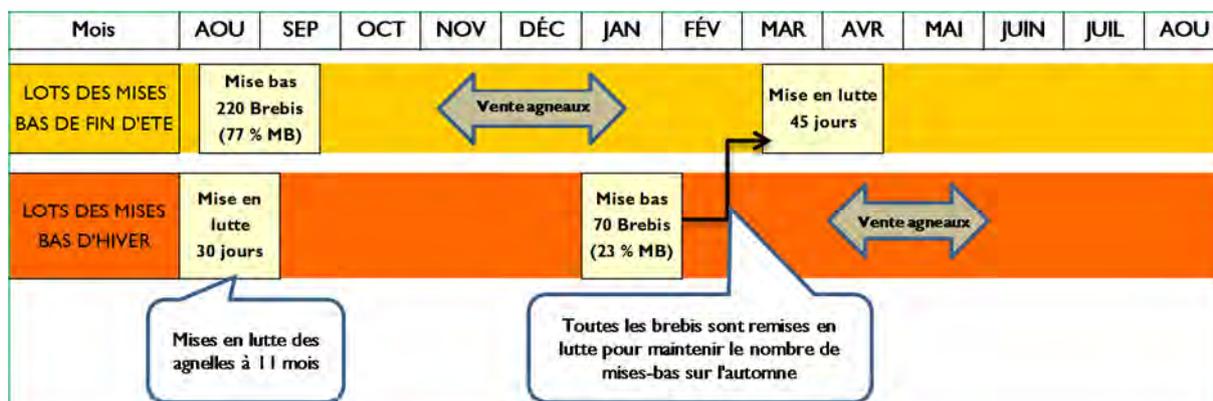
Productivité numérique

- 1,35 agneau par brebis

Productivité pondérale

- 19,3 équivalent kg carcasse d'agneau par brebis

Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

Tous les fourrages grossiers et les céréales nécessaires à l'alimentation du troupeau sont produits sur l'exploitation. Seuls les aliments complets destinés à l'engraissement et à la finition des agneaux sont achetés.

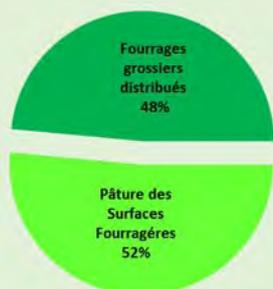
L'utilisation optimale des possibilités de pâturage en fonction de la disponibilité en herbe et des conditions météorologiques ne permet pas de réduire la part des fourrages grossiers distribuée qui reste importante : En raison des épisodes secs de l'été ou de l'automne, les agnelages et les lactations se déroulent toujours en bergerie et sur stock.

Le mode de production des agneaux est identique sur les deux périodes d'agnelage. Les agneaux naissent et sont élevés en bergerie : Complémentés en aliment démarrage et en foin dès l'âge de deux semaines, ils sont sevrés à 75 jours, puis ont à disposition en libre-service un aliment du commerce complet, du foin et de la paille.

Compte tenu des variations importantes de disponibilité à la pâture dues aux aléas climatiques saisonniers, Il faut prévoir que l'alimentation automnale du lot de brebis à forts besoins (agnelage et lactation) soit assurée par la distribution de fourrages de qualité (foin, enrubannage), et de céréales. Pour la fin de gestation, le cap difficile de juillet/août est assuré par la pâture de sorgho fourrager, ou d'un mélange de millet perlé-trèfle d'Alexandrie ou de Perse implanté en dérobée.

Éléments de bilan pour la conduite de l'alimentation

Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



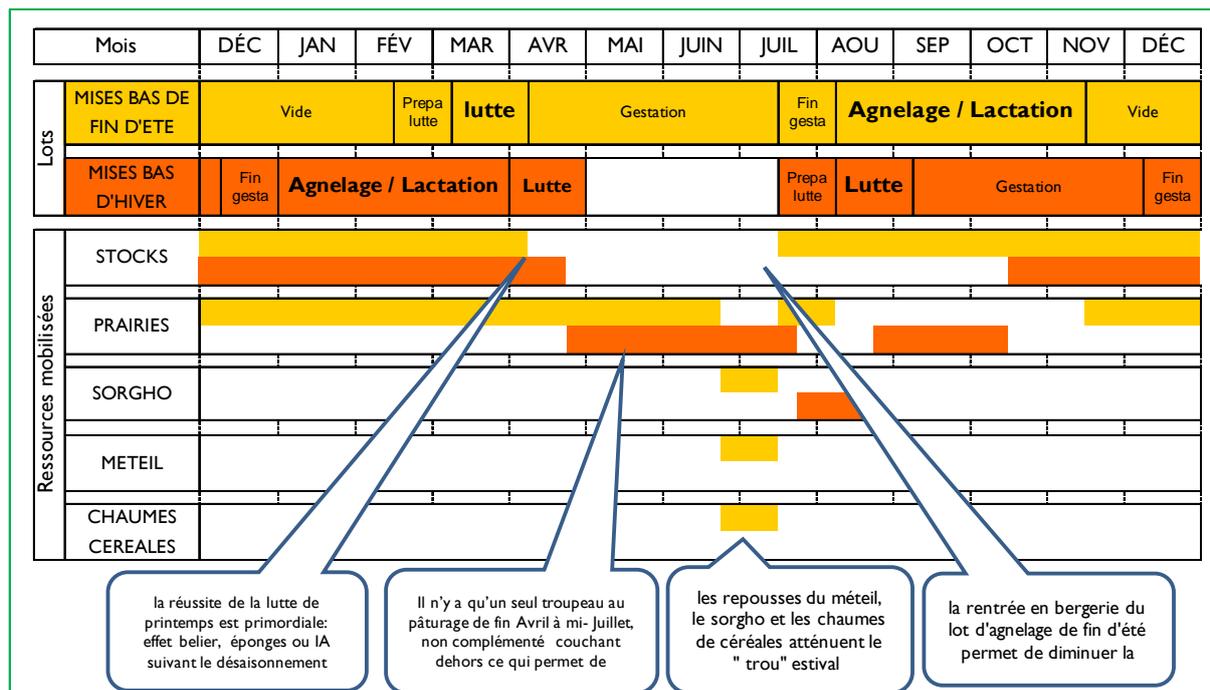
Bilan du distribué (par couple brebis/agneau)

- 360 kg de foin
- 180 kg d'enrubannage
- 20 kg de paille
- 156 kg de concentrés

Bilan du distribué (par agneau)

- 20 kg de foin
- 10 kg de paille
- 67 kg d'aliment concentré du commerce

Le calendrier d'alimentation du troupeau



LA CONDUITE DES SURFACES

Les rotations culturales sont adaptées à la nature variable des sols avec une recherche d'allongement des durées pour les prairies temporaires. Le choix des espèces fourragères répond à un objectif d'autosuffisance et au besoin de polyvalence des récoltes (stock et pâture). Les cultures dérobées sur une partie des méteils enrubannés permettent d'assurer un pâturage estival en complément des chaumes de céréales. Avec le méteil, elles sont de bons précédents à l'installation des prairies temporaires. Pour ces prairies, le choix des espèces fourragères est souvent un mélange de dactyle, ray-grass anglais, trèfle blanc, ou luzerne en pur dans les zones calcaires. La fertilisation azotée des prairies reste modérée et raisonnée en fonction du mode de récolte de l'herbe. Pour les céréales, le niveau de fertilisation azotée varie de 80 à 120 unités. Le fumier est épandu sur les terres travaillées, notamment les céréales et en plus faibles doses sur prairies. Les prairies permanentes sont essentiellement pâturées. La majorité des prairies temporaires est fauchée une fois puis pâturée. Leur durée de vie varie de 3 à 5 ans.

Éléments de bilan pour la conduite des surfaces

Bilan des récoltes et de leur utilisation

	Produit	Achat	Vente	Distribué
Foin (TMS)	92	0	0	92
Enrubannage (TMS)	35	0	0	35
Céréales (Qx)	258	0	60	190
Paille (T)	25	0	0	25

Bilan des engrais épandus

	Fertilisation épandue par ha			
	Minérale (unité)			Organique (T fumier)
	N	P	K	
Prairie naturelle	30	0	0	5
P. temporaire pâturée	60	0	0	5
P. temporaire fauchée	90	0	0	5
Méteil	30	0	0	10
Cultures dérobées	60	0	0	10
Céréales	120	0	0	10

Ratios surface par brebis

- 0,16 ha de SFP/brebis

Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 0,9 UGB/ha
- SFT : 0,9 UGB/ha



LE BILAN ÉCONOMIQUE EN CONJONCTURE 2014/2015

Le compte de résultats

	2014	2015	Evolution
PRODUITS	78 100 €	80 100 €	2.6%
Produits ovins	39 100 €	39 100 €	0%
Dont vente agneaux	37 535 €	37 535 €	0%
Dont autres produits	2 080 €	2 080 €	0%
Dont achat de reproducteurs	-500 €	-500 €	0%
Autres produits	4 200 €	4 100 €	-2.0%
Céréales pour le troupeau	4 170 €	4 087 €	-2.0%
Aides et soutiens de la PAC	34 800 €	36 900 €	6.0%
Dont aides découplées	11 467 €	12 000 €	4.6%
Dont aide ovine	6 748 €	7 350 €	8.9%
Dont ICHN	14 406 €	17 552 €	21.8%
Dont MAEC	0 €	0 €	-
Dont PHAE	2 180 €	0 €	-100.0%
CHARGES	62 200 €	61 400 €	-1.4%
Charges opérationnelles ovines	23 300 €	23 000 €	-1.2%
Dont charges d'alimentation	13 749 €	13 377 €	-2.7%
Dont charges de SFP	5 781 €	5 842 €	1.1%
Dont charges diverses	3 792 €	3 829 €	1.0%
Charges opérationnelles autres activités	1 900 €	1 900 €	-1.6%
Charges structurelles	37 000 €	36 400 €	-1.6%
Charges structurelles hors amortissement et frais financiers	21 300 €	20 704 €	-2.8%
Amortissement et frais financiers	15 730 €	15 730 €	0%
Annuité des emprunts	10 680 €	10 680 €	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	31 600 €	34 400 €	9%
REVENU DISPONIBLE	20 900 €	23 800 €	14%
RESULTAT COURANT	15 800 €	18 700 €	18%

Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

	2014	Evolution 2015
Effectif brebis (EMP)	300	0%
Agneaux produits / EMP	1.35	0%
Prix moyen de l'agneau	109.4 €	0%
Produit hors aides / EMP	130.5 €	0%
Charges opération. / EMP	77.8 €	-1.2%
Dont alim. directe / EMP	45.9 €	-2.7%
Dont surface fourra / EMP	19.3 €	1.1%
Dont frais divers / EMP	12.7 €	0.0%
Marge hors aides / EMP	52.7 €	1.7%

	2014	Evolution 2015
Charges structure / ha SAU	673 €	-1.6%
Charges structure / brebis	124 €	-1.6%
Aides / produit brut	45%	1.5%
EBE / produit brut	40%	2.6%
Annuité / EBE	34%	-2.8%
Revenu disponible / UMO	20 900 €	13.7%
Résultat courant / UMO	16 300 €	18.1%

ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale.
- l'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- les mesures Agri Environnementales (MAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il y a n'y a pas de MAE contractualisée.

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Dans ce type d'élevage, la taille du troupeau peut varier entre 250 brebis, seuil en dessous duquel l'ovine devient secondaire et 500 brebis, seuil supérieur où la conduite d'un troupeau et la capacité de travail pour une unité de main- d'œuvre devient le facteur limitant pendant la période hivernale. Les surfaces cultivables pour la constitution de stocks sont aussi des facteurs limitants de la taille du troupeau puisque l'objectif est l'autonomie alimentaire pour les fourrages.



L'installation et la reprise de ce type d'exploitation se réalisent essentiellement dans le cadre familial. En l'absence de succession, la pression est forte de la part des éleveurs voisins et des agriculteurs locaux pour récupérer le foncier, d'autant que celui-ci n'est souvent que partiellement contrôlé par l'éleveur en place. Néanmoins, l'installation hors cadre familial reste envisageable dans les zones moins soumises à la pression foncière par la reprise de l'exploitation avec location des bâtiments ainsi que des terres. L'acquisition du capital hors foncier reste encore possible pour un jeune ayant acquis une expérience ovine par ailleurs. Pour le moment dans ces zones pas soumis au risque permanent de prédation et très fort de la prédation. Les adaptations nécessaire à la mise ne protection des troupeaux n'ont pas été intégré dans la descriptif de cette situation type.

Les conséquences de la confrontation au risque de prédation n'ont pas été intégrées dans le descriptif de ce cas type. Pourtant, avec plusieurs lots d'animaux distincts au pâturage et une main d'œuvre déjà très sollicitée toute l'année, et un système de parc difficilement sécurisable, ce type de système est potentiellement très sensible. Outre son coût et son efficacité relative, la mise en place d'un dispositif permanent de protection des animaux au pâturage amplifierait nettement les contraintes de travail.

PETIT LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement :

Charge calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr
 Avril 2016 – Référence Idele : 00 16 602 002 – Réalisation : Isabelle Guigue
 Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :

Philippe POUCHERET – Chambre d'agriculture de l'Aude
 Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage

Retrouvez les cas-types ovin viande sur le site des chambres départementales d'agriculture 48/30 ou en vous rendant sur l'un des sites internet suivants : www.idele.fr ou www.languedocroussillon.chambagri.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la région Languedoc Roussillon.

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

